

Mairie de Vendargues

Département de l'Hérault
Arrondissement de Montpellier

République Française

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 3 septembre 2015

Arrêté n° 622/2015

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de règlementer le stationnement sur le parking de la Place de la Mairie, afin de permettre la réalisation de travaux sur le campanile de l'église par l'entreprise BODET **du lundi 7 au vendredi 11 septembre 2015**

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre la réalisation de travaux sur le campanile de l'église par l'entreprise BODET le stationnement sera interdit sur les 4 emplacements de parking de la place de la mairie, situés devant la Maison BIBAL, **du lundi 7 au vendredi 11 septembre 2015 inclus.**

Article 2 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 3 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

Pour le Maire empêché,

le 1er Adjoint,

Guy LAURET

